

---

**MUNICIPALITE**

RE P O N S E O R A L E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon et consorts demandant deux places de stagiaires au sein des jardins d'enfants gérés par l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE)

---

Renens, le 15 juin 2006/js

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Pour faire suite à l'interpellation citée en titre, après avoir eu des échanges tant avec la directrice des lieux d'accueil de l'EFRE qu'avec le responsable administratif, je suis en mesure de vous apporter les informations suivantes.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il convient de préciser qu'en ce qui concerne les stages possibles dans des lieux d'accueil petite enfance, il peut s'agir de stages de longue ( 6 à 12 mois) ou courte durée (une à quelques semaines).

Il existe malheureusement plusieurs obstacles à l'engagement de stagiaires de longue durée dans les jardins d'enfants, soit :

- le nombre d'heures d'ouverture restreint des jardins d'enfants (31 heures pour les Lapins Bleus et 24 heures pour le Pinocchio) ainsi que la fermeture pendant les 14 semaines de vacances scolaires annuelles ne correspondent plus aux exigences minimales des écoles professionnelles reconnues, que ce soit pour des stages probatoires ou en cours de formation
- ces exigences portent également sur la formation des professionnelles qui accompagnent les stagiaires qui doivent avoir suivi elle-même une formation idoine (praticien-formateur)

Par ailleurs, les jardins d'enfants ne sont pas non plus habilités à recevoir des apprentis assistants socio-éducatifs, pour les mêmes raisons.

Par contre, les jardins d'enfants de l'EFRE peuvent offrir des stages de courte durée, notamment dans le cadre d'une recherche de projet professionnel par la candidate stagiaire. Ces demandes de stages sont généralement acceptées et donnent lieu à une rémunération, souvent symbolique, qui peut s'inscrire dans les budgets de fonctionnement annuels même si aucune somme n'y a été prévue spécifiquement. Il y en a eu plusieurs en 2006.

De son côté, la Farandole, dont les heures d'ouverture à temps élargi et la formation des professionnelles permet l'accueil de stagiaires en formation, a formellement un poste « stagiaire » à son budget et en reçoit régulièrement.

Enfin, la Farandole accueillera en plus des stagiaires et dès août 2007, une apprentie assistante socio-éducative.

En fonction de ce qui précède, on peut donc conclure que le problème de manque de stagiaire dans les jardins d'enfants de l'EFRE ne dépend pas d'une question financière mais est lié à une structure de fonctionnement qui ne permet pas de répondre aux exigences des écoles d'éducatrices de la petite enfance.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. Depoisier (L.S.)

J.-D. Leyvraz